

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 2 juin 2017 mettant fin aux fonctions exercées par l'administrateur provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal

NOR : SSAH1730394S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2015-1022 du directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine du 15 septembre 2015 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier inter-communal Émile-Durkheim d'Épinal ;

Vu la décision n° 2016-1475 du directeur général de l'agence régionale de santé de l'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine du 15 septembre 2016, portant prorogation du placement sous administration provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal ;

Vu la décision ministérielle n° AFSH1630787S du 16 septembre 2016 portant désignation de l'administrateur provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal ;

Vu la décision n° 2017-0541 du directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est du 23 mai 2017 relative à la fin du placement sous administration provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin au 1^{er} juillet 2017 aux fonctions exercées par M. Mathieu ROCHER, directeur d'hôpital, en tant qu'administrateur provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim.

Article 2

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal et au directeur général de l'agence régionale de santé de l'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 2 juin 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
K. JULIENNE